

ARASMAC

AAS • AFJ • AJEMA • CRD • CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal de la séance du jeudi 23 septembre 2021 à 19h00

à la salle de Tolochenaz

Présidence : M. Andreas Sutter, Municipal à Tolochenaz

Secrétaire : Mme Isabelle Muller

Présences : Selon la liste des présences

M. Andreas Sutter, Président, ouvre la séance à 19h00, il lit les directives cantonales en rappelant les mesures sanitaires à respecter. Il souhaite la bienvenue aux membres du Comité de direction, à M. Anthony Vieira, Directeur, ainsi qu'à tous les membres présents du Conseil intercommunal ARASMAC ayant répondu à la convocation de cette première séance de la législature 2021-2026 qui a été adressée aux communes, ceci conformément aux statuts de l'Association.

1. Liste des présences

Communes excusées : Bougy-villars, Etoy, La Sarraz, Montricher, Saint-Livres, Saint-Prex, Vaux-sur-Morges

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. Sutter rappelle l'ordre du jour qui se présente comme suit :

1. Signature de la liste des présences,
2. Adoption de l'ordre du jour,
3. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC,
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2021,
5. Adoption du préavis N° 2/09.2021 : Budget 2022
6. Adoption du préavis N° 3/09.2021 : « création de nouvelles places d'accueil au sein du Réseau AJEMA – UAPE Les Pand'Amis »
7. Communications du Bureau,
8. Communications du Comité de direction ARASMAC,
9. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance)

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté.

3. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC

M. Sutter prie les personnes qui participent pour la première fois à l'Assemblée du Conseil intercommunal de bien vouloir se présenter devant l'assemblée afin qu'il puisse procéder à leur assermentation.

Les personnes concernées sont : M. Dornier Vincent (Aclens) – M. Croisier Claude (Bière) – Mme Mancino Isabelle (Chavannes-le-Veyron) – Mme Bielser Chantal (Chevilly) – Mme Mann Annette (Clarmont) – Mme Peytregnet Laurence (Cuarnens) – M. Collé Jean-Marie (Denges) – Mme Salangros Ziba (Féchy) – Mme Faine Valérie (Ferreyres) – M. Bonzon Alain (Pompaples) – Mme Crescini Patricia (Saint-Oyens) – Mme Donadeo Marinette (Saubraz) – Mme Salomé Caridad (Tolochenaz)

M. Sutter demande à l'assemblée de se lever pour la lecture de la prestation de serment.

Après avoir pris connaissance et accepté la prestation de serment, ces personnes sont considérées comme membre du Conseil Intercommunal et peuvent de suite participer aux délibérations.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2021

La lecture n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance du 23 juin 2021 qui a été envoyé avec la convocation à la séance de ce jour est mis en discussion. Aucun commentaire, le procès-verbal est accepté à la majorité des membres présents (4 abstentions). Le Président remercie le secrétaire pour la rédaction de ce document.

5. Adoption du préavis N° 2/09.2021 : Budget 2022

M. Sutter passe la parole à M. Lionel Tissot, municipale à Moiry, rapporteur de la Commission de gestion, pour la lecture du rapport. A l'unanimité, les membres de la Commission proposent de voter les conclusions suivantes :

D'approuver le budget 2022 relatif aux buts principaux :

- Centre social régional – Revenu d'insertion (CSR – RI)
- Agences d'assurances sociales (AAS)
- Centre régional de décisions (CRD)

D'approuver le budget 2022 relatif aux buts optionnels :

- Accueil de jour des enfants de la région de Morges – Aubonne (AJEMA)
- Accueil familial de jour (AFJ)

M. Sutter remercie les membres de la Commission. Il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Sutter passe au vote.

Le préavis N° 2/09.2021 Budget 2022 relatif aux buts principaux est approuvé à l'unanimité. Le préavis N° 2/09.2021 Budget 2022 relatif aux buts optionnels est approuvé à la majorité (1 abstention).

M. Sutter remercie le Comité de direction, le Directeur ainsi que l'ensemble du personnel pour leur travail.

6. Adoption du préavis N° 3/09.2021 : « Création de nouvelles places d'accueil au sein du Réseau AJEMA – UAPE Les Pand'Amis »

M. Sutter passe la parole à Mme Elisabeth Morerod, municipale à Lonay, rapporteur de la Commission du Conseil Intercommunal ARASMAC, pour la lecture du rapport. A l'unanimité, les membres de la Commission proposent de voter les conclusions suivantes :

- D'accepter l'entrée dans le Réseau AJEMA de l'UAPE Les Pand'Amis,

- D'accepter la création de 36 places parascolaires supplémentaires dès le 1^{er} novembre 2021,
- D'approuver et de porter aux comptes 2021 les montants suivants, en sus des montants prévus au budget 2021
 - CHF 1'601.00 compte 4525.00.73100 Participation des communes
 - CHF 1'601.00 compte 3525.01.73100 Subvention par le réseau du déficit des structures,
- D'approuver et de porter au budget 2022 les montants suivants, en sus des montants du préavis N° 3/09.2021 :
 - CHF 89'252.00 compte 4525.00.73100 Participation des communes
 - CHF 89'252.00 compte 3525.01.73100 Subvention par le réseau du déficit des structures

M. Sutter remercie les membres de la Commission. Il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Sutter passe au vote.

Le préavis N° 3/09.2021 « Création de nouvelles places d'accueil au sein du Réseau AJEMA – UAPE Les Pand'Amis » est accepté à l'unanimité.

7. Communications du Bureau

M. Sutter relève que lors de l'installation des autorités avec M. Le Préfet Boris Cuanoud nous avons élus la commission de Gestion et Finances. Parmi les titulaires 1 seule commune est membre de l'AJEMA. Il serait plus correct d'avoir une 2^{ème} personne représentant l'AJEMA. Les membres élus de la commission sont priés de venir vers nous après la séance pour en discuter.

8. Communications du Comité de direction ARASMAC

Mme Valérie Induni, nouvelle Présidente, se présente ainsi que tous les membres du nouveau comité de direction ARASMAC (CODIR).

Une feuille a été distribuée sur laquelle il y a toutes les informations CODIR pour la législature 2021/2026.

Mme Induni remercie tous les membres de l'ARASMAC pour la confiance témoignée lors de cette séance en acceptant le Budget 2022 et la création de nouvelles places d'accueil avec l'UAPE Les Pand'Amis.

Elle souhaite que les relations de travail se passent bien.

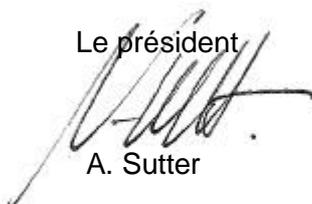
9. Divers et propositions

M. Sutter ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, M. Sutter lève la séance à 19h36.

Date de la prochaine séance : jeudi 25 novembre 2021 à Tolochenaz à 19h00

Le président



A. Sutter

La secrétaire



I. Muller

Morges, le 28 septembre 2021

**LISTE DES PRÉSENCES A LA SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL
INTERCOMMUNAL**

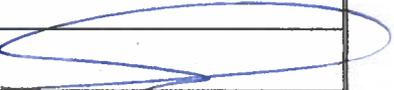
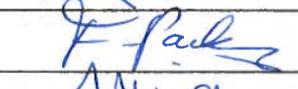
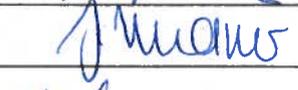
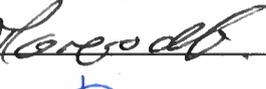
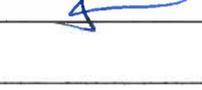
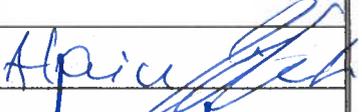
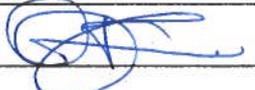
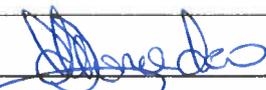
ARASMAC

AAS • AFJ • AJEMA • CRD • CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

du jeudi 23 septembre, à 19h00
à Tolochenaz, salle du Conseil

56 COMMUNES DE LA RÉGION MORGES-AUBONNE-COSSONAY		
Communes	Nom et prénom du délégué (caractères d'imprimerie s.v.p.)	Signature
Aclens	DORNIER VINCENT	
Allaman	LIGUÉO Patrick	
Aubonne	LINDER BRUNO	
Ballens	Queiss Françoise	
Berolle	GRAS Anne-Catherine	
Bière	Choisier Claude	
Bougy-Villars	exasé	
Bremblens		
Buchillon		
Chavannes-le-Veyron	MANCIVO Isabelle	
Chevilly	BIELSER Charles	
Chigny		
Clarmont	MANU Annette	
Cossonay	Florence Texier-Claesens	
Cuarnens	Peyliegnel Laurence	
Denens	Perey Bernard	
Denges	Collé	
Dizy	BROCARD Véronique	
Echandens	Zurn Katharina	
Echichens		

Eclépens	Gachet Daniel	
Etoy	EXCUSE	
Féchy	Sakongro Zida	
Ferreyres	excuse Valérie Faine	
Gimel	Guignard Laurent	
Gollion	Paché Francine	
Grancy	Jushne Widmer	
Hautemorges	M. Christine Gilléron	
La Chaux		
La Sarraz	excuse	
Lavigny	arrive tardive	
L'Isle	Eric Hostettler	
Lonay	Elisabeth Morenod	
Lully		
Lussy	Aline Gicot	
Mauraz		
Moiry	Tissot Lionel	
Mollens	Nicole Mayor	
Mont-la-Ville	Laurent Stéphane	
Montricher	excuse	
Morges		
Orny		
Pompaples	BONZEN	
Préverenges	Delacrière Guy	
Romanel-sur-Morges	Claude Rech	
Saint-Livres	excuse	
Saint-Oyens		
Saint-Prex	excuse	
Saubraz	Dionisio Davinche	
Senarclens		
Tolochenaz	SALOME Briedel	

Vaux-sur-Morges	excusé	
Villars-sous-Yens	Ch. Aubert	Ch. Aubert
Vufflens-le-Château		
Vullierens	Tabienne Perin	J. Duray
Yens	Sabina Hanser	S. Hanser
CANDIDATE(S) AU COMITÉ DE DIRECTION ARASMAC		
COMMUNES	NOMS ET PRENOMS	Signature
Aubonne	KILLIAS LEUTWILER Lorette	L. Killias
Cossonay	INDUNI Valérie	Val
Etoy	SEVERIN Tania	T. Severin
Hautemorges	DELAY François	F. Delay
Morges	PELLEGRINO Laurent	L. Pellegrino
Préverenges	DELACRETAZ Guy	G. Delacretaz
Saint-Prex	HENNARD Anthony	A. Hennard
Vufflens-le-Château	NUSSBAUM Sylvie	S. Nussbaum
Aclens	Ciana Sylvie	S. Ciana
DIRECTEUR - BUREAU		

VIEIRA Anthony	Directeur ARASMAC	
SUTTER Andreas	Président CI ARASMAC	
MULLER Isabelle	Secrétaire CI ARASMAC	

Morges, le 13 09. 2021